



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 octobre 2024

DELIBERATIONS

N°2024-3-A : Validation choix CAO - - Avenants aux marchés de travaux CSP M. MITOUT

N°2024-3-B : Validation choix CAO Assurance « Protection sociale sapeurs-pompiers volontaires » Avenant N°1 au marché d'assurance

N°2024-3-C : Admission en non-valeur

N°2024-3-D : Sortie d'actif

N°2024-3-E : Vente aux enchères

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 3 octobre 2024 à 16H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 5 septembre 2024

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 3

Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT.

Délibération N° DEL2024-3-A AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU CSP MARTIAL MITOUT A LIMOGES

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 3
- Contre : 0

Par délibération en date du 11 octobre 2022, le bureau du conseil d'administration du SDIS 87 avait autorisé le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour l'opération de réhabilitation et d'extension du centre de secours principal Martial Mitout à LIMOGES.

Depuis le début du chantier, il s'avère qu'un certain nombre d'adaptations techniques sont nécessaires entraînant les plus et moins-values ci-après :

Lots	Corps d'Etat	Entreprise	MARCHE DE BASE € H.T.	Présentation CAO					NOUVEAU MONTANT DU MARCHE € H.T.	% Aug.
				du 09/10/2023	du 30/03/2024	du 24/06/2024	Lot 1	du 03/10/2024		
				MONTANT AVENANT € H.T.	MONTANT AVENANT € H.T.	MONTANT AVENANT € H.T.	MONTANT AVENANT € H.T.	MONTANT AVENANT € H.T.		
Lot n° 01	CLOS/COUVERT REMISE NEUVE MACRO LOT	EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN	634 000,00	0,00	16 996,96		-7 977,18		643 019,78	1,42%
Lot n° 02	TERRASSEMENTS - VRD - PAYSAGE	GPT EIFFAGE ROUTE SUD OUEST/CMC TP	593 304,40	0,00	6 126,90	-15 892,20			583 539,10	-1,65%
Lot n° 03	DEPLOMBAGE - DESAMIANTAGE - CURAGE	GPT LIMOUSIN TRAVAUX PUBLICS / 3D PROTEC	269 000,00	7 391,00	0,00	2 053,50			278 444,50	3,51%
Lot N° 04	GROS OEUVRE - DEMOLITIONS	EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN	802 239,82	27 673,95	37 665,77			1 533,36	869 112,90	8,34%
Lot n° 05	ETANCHEITE	BOUGNOTEAU	307 202,07	0,00	2 231,32	3 128,94			312 562,33	1,74%
Lot n° 06	BARDAGES ET VETURES	ABAUX	112 866,00	-4 896,00	0,00			2 119,89	110 089,89	-2,46%
Lot n° 07	RAVALEMENT PEINTURE	CHARIER	207 287,46	0,00	0,00			1 798,06	209 085,52	0,87%

Lots	Corps d'Etat	Entreprise	MARCHE DE BASE € H.T.	Présentation CAO du 09/10/2023	Présentation CAO du 20/03/2024	Présentation CAO du 24/06/2024	Lot 1	Présentation CAO du 03/10/2024	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE € H.T.	% Aug.
				MONTANT AVENANT € H.T.	MONTANT AVENANT € H.T.	MONTANT AVENANT € H.T.	MONTANT AVENANT € H.T.	MONTANT AVENANT € H.T.		
Lot n°08A	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / SERRURERIE	GPT JOUANDOU / INNOVALU	268 041,00	-12 042,00	7 036,00	10 751,30		2 100,00	275 886,30	2,93%
Lot n°08B	PORTES INDUSTRIELLES	BRUNAL INDUST	150 545,00	4 595,20	4 592,00				159 732,20	6,10%
Lot n°09	MENUISERIES EXTERIEURES PVC	FAURE MENUISERIES	26 305,80	11 258,00	0,00	1 354,00			38 917,80	47,94%
Lot n°10	PLATRIERIE - FAUX PLAFONDS	SUDRIE	257 554,54	1 920,00	-1 649,20	12 130,70		12 840,00	282 796,04	9,80%
Lot n°11	MENUISERIE INTERIEURE	BRISSIAUD & Fils	170 319,70	0,00	0,00	6 407,60		4 311,00	181 038,30	6,29%
Lot n°12	REVETEMENTS DE SOL SOUPLES	DEVEVIS - SOLS ET PEINTURE BRIVISTE	61 151,19	0,00	0,00	-2 400,00			58 751,19	-3,92%
Lot n°13	SOL CARRELAGE - FAÏENCES	SARL LES COMPAGNONS CARRELEURS ASSOCIES	165 873,21	0,00	0,00	8 372,00			174 245,21	5,05%
Lot n°14	RESINE DE SOL	4M FRANCE	88 233,24	0,00	43 452,00	-9 736,50		-4 200,00	117 748,74	33,45%
Lot n°15	PEINTURE	VILLEMONTAIL	88 767,36	0,00	0,00	6 513,93		9 714,81	104 996,10	18,28%
Lot n°16	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - CUISINE EQUIPEE	HERVE THERMIQUE	704 066,82	27 549,05	4 108,89	17 317,92		6 020,81	759 063,49	7,81%
Lot n°17	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	GECC	321 205,20	697,00	1 166,00	9 992,00		3 804,00	336 864,20	4,88%
Lot n°18	PYLONES SUPPORTS D'ANTENNES	SAPP PYLONES DU LITTORAL	22 427,60	0,00	0,00				22 427,60	0,00%
Lot n°19	NETTOYAGE	IDEA NOUVELLE AQUITAINE	14 630,98	0,00	0,00				14 630,98	0,00%
			5 265 021,39	64 146,20	121 726,64 €	49 991,10 €	-7 977,18 €	40 041,93	5 532 952,17	5,09%
T.V.A à 20,00%			1 053 004,28	12 829,24	24 345,33	9 998,64	-1 595,44	8 008,39	1 106 590,43	
Montant total T.T.C			6 318 025,67	76 975,44	146 071,97	59 991,83	-9 572,62	48 050,32	6 639 542,60	

La commission d'Appel d'Offre, réunie ce jour, a été informée de l'ensemble des modifications et a validé formellement la passation des avenants ci-après :

- l'avenant N°3 au lot N°4 : GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS attribué à l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN pour un montant de + 1 533,36 € H.T.
- l'avenant N°4 au lot N°10 : PLATRIERIE FAUX PLAFONDS attribué à l'entreprise SUDRIE pour un montant de + 12 840,00 € H.T.

- l'avenant N°2 au lot N°11 : MENUISERIE INTERIEURE attribué à l'entreprise BRISSIAUD pour un montant de + 4 311,00 € H.T.
- l'avenant N°3 au lot N°14 : RESINE DE SOL attribué à l'entreprise 4M pour un montant de - 4 200,00 € H.T.
- l'avenant N°2 au lot N°15 : PEINTURE attribué à l'entreprise VILLEMONTAIL pour un montant de + 9 714,81 € H.T.
- l'avenant N°4 au lot N°16 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – CUISINE EQUIPEE attribué à l'entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de + 6 020,81 € H.T.

conformément à ses attributions.

Sur l'opération, la passation de l'ensemble des avenants présentés ce jour à la Commission d'Appel d'Offres induit une augmentation du montant total des travaux de 40 041,93 € H.T.

Cumulé aux avenants passés en commission d'appel d'offres des 9 octobre 2023, 20 mars 2024 et 24 Juin 2024, l'augmentation générale s'élève à 267 930,78 € H.T. soit 5,09 % du montant total des marchés d'origine.

Il est demandé au bureau du conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur cette affaire et d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux marchés de travaux à intervenir, ainsi, que tous autres documents relatif à cette affaire.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,
Vu, le Code de la Commande Publique,
Vu, la délibération N° DEL2022-2-A du 11 octobre 2022,
Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,
Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré

AUTORISE

Le Président à signer les avenants aux marchés de travaux avec les entreprises indiquées ci-dessus ainsi que tous autres actes relatifs à cette affaire.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20241003-DEL2024-3-A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 09/10/2024,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 3 octobre 2024 à 16H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 5 septembre 2024
Membres en exercice : 5
Membres présents avec voix délibérative : 3
Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT.

Délibération N° DEL2024-3-B Assurance « Protection sociale Sapeurs-Pompiers Volontaires » Avenant n°1 au marché

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 3
- Contre : 0

Par délibération en date du 3 novembre 2020, le bureau du conseil d'administration du SDIS 87 avait autorisé la signature des marchés d'assurances couvrant les risques du SDIS pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le lot N°5 : Assurance « Protection Sociale sapeurs-pompiers volontaires » a été attribué au Groupement CABINET FRAND et ASSOCIES – Compagnie MONCEAU Générale Assurance.

Compte-tenu de la sinistralité observée au titre du marché et afin de maintenir un équilibre des résultats sur la durée du contrat, le titulaire du marché sollicite de nouvelles conditions tarifaires :

1. Evolution de la prime par sapeur-pompier volontaire en fonction du montant de l'indemnité horaire de base pour un sapeur-pompier volontaire « officier ». Le montant de cette indemnité est fixé chaque année par arrêté ministériel publié au Journal Officiel.
2. Augmentation de 20 % pour le calcul de la prime 2025 sollicitée par la compagnie d'assurances

Elles se traduisent comme suit :

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Observations
Indemnité horaire Officiers SPV	11,91 €	12,15 €	12,58 €	12,96 €	En attente de publication	
Coefficient majoration Assurance	1,4651	1,4651	1,4651	1,4651	1,7581	Pour 2025 : Augmentation +20%
Prime par SPV	17,45 €	17,80 €	18,43 €	18,99 €	Selon valeur indemnité horaire officiers SPV	
Nombre de SPV	834	921	935	851	A déterminer	
Prime annuelle	14 553,00 €	16 393,80 €	17 232,05 €	16 160,49 €	A déterminer	

En fonction des dernières bases de calcul connues à ce jour, l'incidence financière sur la durée du marché est d'environ 15%.

Compte-tenu du contexte de notre sinistralité depuis le début du contrat, la meilleure stratégie pour le SDIS 87 consiste à passer cet avenant au contrat qui entérinerait l'augmentation de 20 % pour la dernière année du marché.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a donné un avis favorable pour la passation d'un avenant N°1 entérinant cette augmentation.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant au marché du lot N°5 : Assurance «Protection Sociale sapeurs-pompiers volontaires» avec le Groupement CABINET FRAND et ASSOCIES – Compagnie MONCEAU Générale Assurance.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20241003-DEL2024-3-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 09/10/2024,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 3 octobre 2024 à 16H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 5 septembre 2024
Membres en exercice : 5
Membres présents avec voix délibérative : 3
Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT.

Délibération N° DEL2024-3-C ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 3
- Contre : 0

Sur proposition du payeur départemental, comptable de l'établissement public, et malgré l'ensemble des démarches engagées pour permettre le recouvrement du titre mentionné dans la liste ci-après, il apparaît que celui-ci reste irrécouvrable. Il convient d'admettre cette recette en non-valeur pour un montant total de 1 931.45 €.

Cette liste porte le numéro 7176180115.

Les budgets crédités sur l'article 6541 lors du vote du budget primitif en février 2024, pour un montant de 1 500 € seront abondés en conséquence de 500€ par la décision modificative présentée au conseil d'administration du 3 octobre 2024 pour permettre l'enregistrement de cette décision d'admission en non-valeur.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, la proposition du Payeur Départemental de la Haute-Vienne, comptable public de l'établissement,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver en non-valeur la créance suivante :

année titre	numéro titre	tiers	imputation	montant titre	montant reliquat	motif
2022	240	[REDACTED]	7788	1 931,45 €	1 931,45 €	poursuite sans effet
TOTAL				1 931,45 €	1 931,45 €	

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

087-288708506-20241003-DEL2024-3-C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 09/10/2024,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 3 octobre 2024 à 16H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 5 septembre 2024
Membres en exercice : 5
Membres présents avec voix délibérative : 3
Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT.

Délibération N° DEL2024-3-D SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 3
- Contre : 0

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de M. le Président,

Considérant le renouvellement de l'actif,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- De constater la désaffectation des biens listés ci-après ;
- D'approuver leur déclassement du domaine public ;
- D'autoriser la sortie de ces biens de l'inventaire et de l'actif selon le type de cession proposée ci-après ;

- D'autoriser le président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération et à passer les écritures comptables correspondantes ;

intitulé	immat	annee d'achat	nature	n° inventaire	type de sortie	valeur initiale	durée amort	Valeur Nette Comptable au 31 12 2024
4 GRPES DESINCARCERATION PORTABLE		2010	21568	20100041	Réforme	19 144,42 €	10	0 €
3 MOTOIMPES FLOTTANTES		2006	21568	20060166	Réforme	4 555,76 €	8	0 €
TUYAUX		2015	21568	20150163	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	6 086,42 €	7	0 €
TUYAUX		2015	21568	20150221	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	6 086,42 €	7	0 €
TUYAUX		2016	21568	20160145	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	7 389,36 €	7	0 €
TUYAUX		2016	21568	20160186	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	7 389,36 €	7	0 €
4 ENS BRANCARD-CHARIOT		2009	21568	20090158	Réforme	30 025,15 €	5	0 €
achat 4 VESTIAIRES		2013	21848	20130255	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	500,35 €	10	0 €
achat 10 VESTIAIRES DOUBLES		2013	21848	20130295	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	2 374,64 €	10	0 €
achat 10 VESTIAIRES DOUBLES		2013	21848	20130296	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	1 313,54 €	10	0 €
1 VLRC AS-834-BV	AS-834-BV	2010	21561	20100030	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	11 517,30 €	10	0 €
1 CHASSIS FSR 9877 TD 87	9877 TD 87	2001	21561	20010061	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	52 409,57 €	15	0 €
TRAVAUX CARROSSERIE FSR 9877 TD 87	9877 TD 87	2013	21561	20130082	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	10 774,08 €	5	0 €
1 VSAV BZ-652-XN	BZ-652-XN	2012	21561	20120077	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	89 787,28 €	10	0 €
1 CHASSIS VSAV 4155 SX 87	4155 SX 87	2000	21561	20000079	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	24 657,46 €	10	0 €

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20241003-DEL2024-3-D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 09/10/2024,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 3 octobre 2024 à 16H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 5 septembre 2024

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 3

Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT.

Délibération N° DEL2024-3-E AUTORISATION DE VENTE DE BIENS AUX ENCHERES

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 3
- Contre : 0

Dans le cadre du renouvellement de son patrimoine mobilier, le SDIS procède au remplacement régulier de véhicules et matériels hors d'usage ou trop âgés.

Certains sont toutefois encore en état de marche et peuvent faire l'objet d'une vente effectuée dans le cadre des enchères publiques sur internet.

Ce dispositif vise, à la foi, à donner une seconde vie à certains biens et à retirer quelques recettes de cette vente pour notre établissement.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'autoriser le Président du Conseil d'Administration à vendre, en l'état, aux enchères, les biens ci-après.

intitulé	Immat.	année d'achat	km	commentaires	valeur initiale	Valeur Nette Comptable 31/12/24
1 motopompe remorquable	Remorque 1	1975		Accidentée, déclarée épave	3 171,24 €	0 €
1 VSAV AC-722-KL	AC-722-KL	2009	164 699	Compresseur suspension arrière hors service (démonté) / Brancard et porte brancard démontés	75 516,14 €	0 €
1 VLRC AS-834-BV	AS-834-BV	2010	134 800	Accidentée carrosserie côté gauche	11 517,30 €	0 €
1 CHASSIS FSR 9877 TD 87	9877 TD 87	2001	141 766	Génératrice retirée / Corrosion caisse inférieure Culasse neuve (1 an)	52 409,57 €	0 €
TRAVAUX CARROSSERIE FSR 9877 TD 87	9877 TD 87	2013	-	Génératrice retirée / Corrosion caisse inférieure Culasse neuve (1 an)	10 774,08 €	0 €
1 VSAV BZ-652-XN	BZ-652-XN	2012	163 307	RAS	89 787,28 €	0 €
1 CHASSIS VSAV 4155 SX 87	4155 SX 87	2000	152 169	Défaut fermeture portes arrières	24 657,46 €	0 €
1 lot de tuyaux d'incendie	-	-	-		26 951,56 €	0 €
1 lot de vestiaires	-	-	-		4 188,53 €	0 €
1 perceuse sur colonne	-	-	-		-	-
1 touret à meuler	-	-	-		-	-

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20241003-DEL2024-3-E-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 09/10/2024,
par Pierre Allard, Président.